

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 27 mars 2017**

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY  
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO  
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET  
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

**CT4/270317/29**

**Sur le rapport de Pierre MINGAUD**

**Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie avec la SPL Façonéo –  
Opération des Arcades à La Penne-sur-Huveaune**

Par délibération en date du 2 mars 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a autorisé le versement d'une avance de trésorerie de 95.000 € afin de contribuer au financement, du besoin en trésorerie, de l'opération d'aménagement « les Arcades » à La Penne-sur-Huveaune, conformément aux dispositions de l'article 23-1-4 de la concession d'aménagement confiée à la SPL Façonéo, à cet effet, et à l'article L.1523-2, 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les travaux d'aménagement ont été réalisés, les permis de construire ont été déposés fin 2016 et les cessions foncières seront finalisées courant 2017. Compte tenu de l'avancement de l'opération, il convient, pour l'exercice 2017, de reconduire cette avance et, à cet effet, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants et l'article L.1523-2 et 4 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les articles L.300-4, L.300-5, L.311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- L'article 23-1-4 du traité de concession d'aménagement signé le 24 juillet 2014 ;
- La délibération n°16-0614 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 30 juin 2014, approuvant le projet de traité de concession d'aménagement entre la Communauté d'agglomération et la SPL Façonéo ;
- La délibération n° 18-0315 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 2 mars 2015 autorisant, à la SPL Façonéo, une avance de trésorerie de 95.000 € ;
- Le projet d'avenant n° 2 annexé à la présente ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

#### **Considérant**

- L'état d'avancement du dossier et notamment que la finalisation des cessions foncières devrait intervenir courant 2017, il convient de reconduire l'avance de trésorerie consentie à la SPL Façonéo.

#### **Ouï le rapport ci-dessus,**

#### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

#### **Article unique :**

De donner un avis favorable à la reconduction de l'avance de trésorerie, dont le montant est de 95.000 € versée à la SPL FAÇONEO au titre des dispositions de la concession d'aménagement du projet des Arcades pour l'exercice 2017 et au projet l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie annexée à la présente.

#### **AVIS FAVORABLE**

**1 abstention : Joëlle MELIN**



Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-CT4-270317-29-  
DE  
Date de télétransmission : 18/04/2017  
Date de réception préfecture : 18/04/2017